

L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) remet le prix du *concours Talents de la Création d'Entreprise 2011* à l'entreprise SAC A MALICE

Paris, le 9 novembre 2011 – Olivier Wickers, directeur général de l'Agence nationale des services à la personne remet un prix, d'une valeur de 8 000 € et attribué par les Boutiques de Gestion (BGE), à Sophie Collas-Grenier, lauréate de la catégorie Services à la personne du Concours Talents de la Création d'Entreprise. Ce prix récompense la création de SAC A MALICE, entreprise de services à la personne en milieu rural.

L'Agence nationale des services à la personne est partenaire du concours Talents de la Création d'Entreprise 2011 qui récompense chaque année des créateurs d'entreprise qui ont été accompagnés par un organisme d'aide à la création – BGE ou un autre - dans la réalisation de leur projet.

Sophie Collas-Grenier, 42 ans, vivant à Glaine-Montaigut, un petit village du Puy-de-Dôme, a suivi un parcours de création exemplaire. SAC A MALICE est une entreprise viable qui répond à une problématique forte d'accessibilité aux services dans les zones rurales. Selon l'étude de marché qu'elle a réalisée, 70% des particuliers interrogés dans le secteur de Billom (Puy-de-Dôme) sont demandeurs de services à la personne. En proposant un bouquet de services à la personne, SAC A MALICE se développe tout en privilégiant la qualité du service. Pour cela, le recrutement est déterminant : proximité, qualifications des salariés et plan de formation sont les facteurs de réussite de son entreprise. Elle emploie aujourd'hui 8 personnes et une nouvelle embauche est en cours.

L'Agence nationale des services à la personne a tenu à féliciter Sophie Collas-Grenier pour son parcours exemplaire d'entrepreneur d'une part, et pour avoir créé des emplois durables en milieu rural d'autre part.

L'ANSP veut encourager les initiatives des entrepreneurs dans le secteur, qui sont révélatrices d'un secteur dynamique, créatrices d'emplois et qui s'inscrivent dans les évolutions des attentes des particuliers.



CONTACTS PRESSE

Agence nationale des services à la personne : Sarah Cassone - 01 53 95 56 73 / 06 30 51 59 35 - sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr
Image7 : Priscille Reneaume - 01 53 70 74 61 - preneaume@image7.fr

A propos de BGE et du Concours Talents de la Création d'Entreprise

BGE est le premier réseau indépendant d'aide à la création d'entreprises et couvre l'ensemble du métier de l'accompagnement à la création d'entreprise, depuis l'émergence d'idées en passant par la mobilisation de financements jusqu'au développement des jeunes entreprises.

En 1997, BGE lance la première édition du concours Talents de la Création d'entreprise pour démontrer l'importance de l'accompagnement dans la création d'entreprise. BGE coordonne le concours en région, et au niveau national avec l'aide de ses partenaires. Le concours Talents valorise la dimension humaine des projets. Il encourage des initiatives économiques et sociales porteuses d'emplois durables.

A propos de l'ANSP

L'Agence nationale des services à la personne (ANSP) est un établissement public administratif, créée par le décret du 14 octobre 2005, en application de la loi du 26 juillet 2005.

Elle est placée sous la double tutelle du Ministère du Travail, de la Santé et de l'Emploi et du Secrétariat d'Etat chargé du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes Entreprises, du Tourisme, des Services, des Professions Libérales et de la Consommation.

L'ANSP est chargée de promouvoir la qualité et le développement du secteur des services à la personne, en lien avec les partenaires concernés et les collectivités locales. Elle encourage notamment l'innovation, la professionnalisation et la qualité des services.

CONTACTS PRESSE

Agence nationale des services à la personne : [Sarah Cassone](mailto:sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr) - 01 53 95 56 73 / 06 30 51 59 35 - sarah.cassone@servicesalapersonne.gouv.fr
Image7 : [Priscille Reneaume](mailto:preneaume@image7.fr) - 01 53 70 74 61 - preneaume@image7.fr